

# COMMUNE D'OFFWILLER



## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

sous la présidence de Monsieur Patrice HILT, Maire

### Séance ordinaire du 17 mai 2024 à 20h00

(convocation datée du 4 mai 2024)

#### **Membres présents**

Sébastien BLAISE, Dominique DIFFINÉ, Christophe DOHRMANN, Pierre FLAMANT, Patrice HILT, Christian JUND, Denis JUND, Louise JUND, Mélanie MULLER, Fabien POGGIATO, Luc SAEMANN, Muriel WEIL.

#### **Absent(s) excusé(s) avec procuration :**

Irma HILT, Gertrude LEJEALL, Dominique SCHAEFER.

#### **Absent(s) excusé(s) sans procuration :**

NEANT.

#### **Absent(s) non excuse(s):**

NEANT.

#### **Secrétaire de séance titulaire :**

M. Dominique DIFFINÉ.

#### **Secrétaire adjoint :**

Mme Esther SPACH, secrétaire de mairie

**Calcul du quorum** (par application de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020) :  $15 : 3 = 5$  – *Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum.*

Le quorum étant atteint avec **12** membres présents à l'ouverture de la séance, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

### 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 8 mars 2024

#### **Composition :**

**Membres élus :** 15

**Membres élus en fonction :** 15

**Membres présents à l'ouverture de la séance :** 12

#### **Résultats du vote :**

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le maire donne lecture du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 8 mars 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

## 2- Approbation du Procès-verbal de la séance du 12 avril 2024

<b>Composition :</b> <b>Membres élus :</b> 15 <b>Membres élus en fonction :</b> 15 <b>Membres présents à l'ouverture de la séance :</b> 12	<b>Résultats du vote :</b> Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 2
---	---

Le maire donne lecture du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 8 mars 2024 qui est approuvé à 13 voix pour et 2 abstentions.

## 3- Révision du loyer du logement n°1 appartenant à la Commune

<b>Composition :</b> <b>Membres élus :</b> 15 <b>Membres élus en fonction :</b> 15 <b>Membres présents à l'ouverture de la séance :</b> 12	<b>Résultats du vote :</b> Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
---	---

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la révision du loyer et des charges 2024-2025 pour le logement n°1 de l'école primaire, appartenant à la commune et occupé par Mme Jacqueline KOSKAS comme suit :

- ✓ Logement n° 1 : Mme KOSKAS Jacqueline  
(Bail du 1<sup>er</sup> juin 2014) ;

Il propose de procéder à la révision du loyer du logement n°1 de l'école primaire, selon l'indice de référence des loyers (INSEE) 2024-T1 + 3.50%.  
Les charges resteront inchangées.

**Après discussion, le Conseil Municipal décide d'appliquer pour l'année 2024-2025 le loyer et charges suivants à Mme Jacqueline KOSKAS :**  
(Nouveau loyer : 361.00 + 3.50 % (12.64) = 373.64 euros)

Locataires	Loyer par mois	Charges par mois	Loyer mensuel	Total loyers annuels	Total Charges annuelles
Log. n° 1      120 m	373.64	221.00	594.64	4 483.68	2 652.00

#### 4- Travaux de consolidation des piliers de la terrasse de la salle polyvalente

<b>Composition :</b> <b>Membres élus :</b> 15 <b>Membres élus en fonction :</b> 15 <b>Membres présents à l'ouverture de la séance :</b> 12	<b>Résultats du vote :</b> Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
---	---

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide :

- > d'engager des travaux de consolidation des piliers qui soutiennent la terrasse de la salle polyvalente ;
- > d'attribuer les travaux d'un montant HT de 9 702.50 euros à l'entreprise DEBES SAS de Kindwiller ;
- > d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives aux travaux.

#### 5- Travaux de ravalement de la salle polyvalente

<b>Composition :</b> <b>Membres élus :</b> 15 <b>Membres élus en fonction :</b> 15 <b>Membres présents à l'ouverture de la séance :</b> 12	<b>Résultats du vote :</b> Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
---	---

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide :

- > de faire procéder au ravalement de la salle polyvalente ;
- > d'attribuer les travaux d'un montant HT de 23 730.13 euros à l'entreprise Peinture Décor KOEHL SAS de Mulhausen ;
- > d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives aux travaux.

Ont signé les Conseillers présents.

Pour copie conforme, Le Maire, Patrice HILT.  
OFFWILLER le 17 mai 2024.

Le secrétaire de séance  
Dominique DIFFINÉ.